



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025, À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentant le district 4
Jessy Béland, membre représentant le personnel professionnel (TEAMS)
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant
Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
(TEAMS)
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles
Nadine Gauthier, membre parent représentant le district 3
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel (TEAMS)
Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1

Est absente :

- M^{mes} Mélissa Brisebois, membre parent représentant le district 2

Sont également présents :

- M. Yves Dubé, directeur général par intérim
M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance ;

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est présente, il n'y a donc aucune question.

2.2 Correspondance et documentation

Il n’y a aucune correspondance.

2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l’ordre du jour.

N°	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance
	2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025
	2.5 Présentation du rapport de l’auditeur
3.	Résolutions du 25 novembre 2025
	3.1 Adoption du document de gestion 100,201 « Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi »
	3.2 Adoption du document de gestion 400,200 « Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction »
	3.3 Adoption du document de gestion 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d’école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d’un immeuble »
	3.4 Adoption du rapport de l’auditeur et du rapport financier
	3.5 État des taxes scolaires dues
	3.6 Nomination d’un membre au comité d’enquête à l’éthique et déontologie régional
4.	Points d’informations
	4.1 Dépôt du rapport annuel 2024-2025
5.	Rapport du directeur général par intérim
6.	Levée de la séance

Résolution

CA-25-039

Adoption de l’ordre
du jour de la séance
ordinaire

*Il est proposé par madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement
résolu que l’ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre
2025 soit accepté tel quel.*

Adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025

Monsieur Ghislain Roberge demande s’il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 4 novembre 2025. Il n’y a aucune modification.

Résolution

CA-25-040

Adoption du procès-
verbal de la séance
régulière du 4
novembre 2025

*Il est proposé par madame Manon Beaudoin unanimement résolu
d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre
2025 tel que présenté.*

Adopté

2.4 Présentation du rapport de l’auditeur

Madame Julie Ruelland, directrice principale chez Trudel, Lapointe, Collard fait la présentation du rapport de l’auditeur. Quelques questions sont posées.

3. RÉSOLUTIONS DU 25 NOVEMBRE 2025

3.1 Adoption du document de gestion 100,201 « Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi »

Me Manon Fortier fait la présentation du document *100,201 Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi*. Plusieurs questions sont posées. Il est mentionné qu'il est étrange de revoir des pouvoirs revenir au Conseil d'administration malgré le principe de la subsidiarité.

Résolution CA-25-041

Adoption du document de gestion 100,201 « Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi »

ATTENDU que l'article 174 la Loi sur l'instruction publique permet au Conseil d'administration de déléguer certains pouvoirs ;

ATTENDU que la nouvelle version du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, document de gestion numéro 100,201 a fait l'objet des consultations suivantes :

- *Comités de vérification et de Gouvernance et d'éthique le 24 novembre 2025 ;*
- *Table de gestion des directions de services le 10 novembre 2025 ;*
- *Comité consultatif de gestion le 12 novembre 2025 ;*

ATTENDU que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi a été présentée au conseil d'administration ce jour ;

Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu que le document de gestion numéro d'identification 100,201 « Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi » soit adopté tel que présenté ;

Il est également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,201 « Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi » soit adopté tel que présenté et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.2 Adoption du document de gestion 400,200 « Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction »

Me Manon Fortier fait la présentation du document 400,200.

**Résolution
CA-25-042**

Adoption du
document de gestion
400,200 « Politique et
lignes internes de
conduite concernant la
gestion des contrats
d'approvisionnements,
de services et de
travaux de
construction »

ATTENDU que le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, (Règlement) document de gestion numéro 100,201 a été modifié ;

ATTENDU que la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction doit s'arrimer au Règlement ;

ATTENDU que la nouvelle version de la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction, document de gestion numéro 400,200 a fait l'objet des consultations suivantes :

- *Comités de vérification et de Gouvernance et d'éthique le 24 novembre 2025 ;*
- *Table de gestion des directions de services le 10 novembre 2025 ;*
- *Comité consultatif de gestion le 12 novembre 2025 ;*

ATTENDU que la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction a été présentée au conseil d'administration ce jour ;

Il est proposé par monsieur Daniel Forest et unanimement résolu que le document de gestion numéro d'identification 400,200 « Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction » soit adopté tel que présenté ;

Il est également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 400,200 « Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction » soit adopté tel que présenté et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.3 Adoption du document de gestion 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble »

Me Manon Fortier fait la présentation du document 100, 206.

**Résolution
CA-25-043**

Adoption du document de gestion 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble »

ATTENDU le calendrier de révision des politiques ;

ATTENDU que la Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble, devait être révisée ;

ATTENDU que la Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble document de gestion 100,206 a fait l'objet des consultations suivantes :

- *Table de gestion des directions de services le 10 novembre 2025 ;*
- *Comité consultatif de gestion le 12 novembre 2025 ;*

ATTENDU que la Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble de services et de travaux de construction a été présentée au conseil d'administration ce jour ;

Il est proposé par madame Nadine Gauthier et unanimement résolu que le document de gestion numéro d'identification 100,206, « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble » soit adopté tel que présenté ;

Il est également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble » soit adopté tel que présenté et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.4 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier

**Résolution
CA-25-044**

Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier

ATTENDU que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 ont été présentés en Comité de vérification le 24 novembre 2025 ;

ATTENDU que le Comité de vérification recommande l'adoption du rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 ;



ATTENDU que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ont été présentés ce jour aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Véronique Caron et unanimement résolu d'accepter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 conformément aux articles 286 et 287 de la Loi sur l'instruction publique.

Il est également proposé que lesdits documents fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.5 État des taxes scolaires dues

Monsieur Éric Belzil présente l'état de taxes scolaires dues.

**Résolution
CA-25-045**

État des taxes
scolaires dues

Il est proposé par madame Manon Beaudoin et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique totalisant un montant de 41 932.67 \$ au 31 octobre 2025.

Il est également résolu que le document État des taxes scolaires dues par les propriétaires au 31 octobre 2025 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.6 Nomination d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et déontologie régional

Me Manon Fortier explique qu'un appel de candidatures a été fait suite au décès de l'un des membres. Le comité régional recommande la nomination de Monsieur Alexis Lapierre.

**Résolution
CA-25-046**

Nomination d'un
membre au comité
d'enquête à l'éthique
et déontologie
régional

Considérant la résolution CA-23-051 relative à la désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James ;

Considérant qu'un poste était vacant pour donner suite à un décès d'un des membres ;

Considérant que les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont penchés sur le sujet lors de leur rencontre du 24 novembre 2025 et qu'ils recommandent aux membres du CA de désigner une personne sur ce comité ;

Il est proposé par madame Josiane Vigneault et unanimement résolu de désigner monsieur Alexis Lapierre, ancien secrétaire général pour le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi pour un mandat de 3 ans.

Adopté

4. POINTS D'INFORMATIONS

4.1 Dépôt du rapport annuel

Me Manon Fortier dépose le rapport annuel pour consultation. Elle indique qu'il sera présenté à la population lors du conseil d'administration du 27 janvier 2026 en même temps que le rapport de la Protectrice régionale.

5. Rapport du directeur général par intérim

À 20 h 44, un huis clos est demandé pour la présentation du rapport du directeur général par intérim, et les personnes non concernées quittent la rencontre.

Monsieur Dubé fait son rapport au conseil d'administration.

Retour à la séance publique à 21h 34.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution
CA-25-047

Levée de la
séance

*Il est proposé par madame Manon Beaudoin et unanimement résolu
de procéder à la levée de la séance.*

La séance se termine à 21h35

Adopté

Monsieur Ghislain Roberge
Président du Conseil d’administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale

